

ROYAUME DU MAROC

BULLETIN OFFICIEL

EDITION DE TRADUCTION OFFICIELLE

Le prix du numéro : 10 DH

EDITIONS	TARIFS D'ABONNEMENT		ABONNEMENT IMPRIMERIE OFFICIELLE RABAT - CHELLAH Tél. : 76.50.24 - 76.50.25 - 76.54.13 Compte n° 4314 ouvert à la Trésorerie Générale du Royaume à Rabat	
	AU MAROC			A L'ETRANGER
	6 mois	1 an		
Edition générale	250 DH	400 DH	A destination de l'étranger, par voies ordinaire, aérienne ou de la poste rapide internationale, les tarifs prévus ci-contre sont majorés des frais d'envoi, tels qu'ils sont fixés par la réglementation postale en vigueur.	
Edition des débats de la Chambre des Représentants	---	200 DH		
Edition des débats de la Chambre des Conseillers	---	200 DH		
Edition des annonces légales, judiciaires et administratives...	250 DH	300 DH		
Edition de traduction officielle	150 DH	200 DH		

L'édition de traduction officielle contient la traduction officielle des lois et règlements ainsi que le texte en langue étrangère des accords internationaux lorsqu'aux termes de ces accords, ledit texte fait foi, soit seul, soit concurremment avec le texte arabe

SOMMAIRE		Pages
TEXTES GÉNÉRAUX		
Conseil constitutionnel.		
Dahir n° 1-98-126 du 6 jourmada II 1419 (28 septembre 1998) portant promulgation de la loi organique n° 8-98 modifiant et complétant la loi organique n° 29-93 relative au Conseil constitutionnel.....	531	
Loi de finances pour l'année budgétaire 1998-1999.		
Dahir n° 1-98-116 du 6 jourmada II 1419 (28 septembre 1998) portant promulgation de la loi de finances n° 12-98 pour l'année budgétaire 1998-1999	532	
Ministre de l'économie et des finances. – Délégation de pouvoir.		
Décret n° 2-98-513 du 7 jourmada II 1419 (29 septembre 1998) portant délégation de pouvoir, au ministre de l'économie et des finances, en matière d'emprunts extérieurs.....	705	
Décret n° 2-98-514 du 7 jourmada II 1419 (29 septembre 1998) portant délégation de pouvoir, au ministre de l'économie et des finances, en matière d'emprunts intérieurs.....	705	
Décret n° 2-98-515 du 7 jourmada II 1419 (29 septembre 1998) portant délégation de pouvoir, au ministre de l'économie et des finances, en matière de gestion active de la dette publique.....	705	
Douanes.		
Décret n° 2-98-517 du 7 jourmada II 1419 (29 septembre 1998) fixant les valeurs minimales des marchandises en douane ainsi que la liste des marchandises qui y sont soumises.....		706
Décret n° 2-98-518 du 7 jourmada II 1419 (29 septembre 1998) complétant le décret n° 2-77-862 du 25 chaoual 1397 (9 octobre 1977) pris pour l'application du code des douanes et impôts indirects.....		716
Conseil déontologique des valeurs mobilières. – Taxe parafiscale.		
Décret n° 2-98-522 du 7 jourmada II 1419 (29 septembre 1998) modifiant le décret n° 2-97-347 du 24 safar 1418 (30 juin 1997) instituant une taxe parafiscale au profit du Conseil déontologique des valeurs mobilières.....		717
Taxe de formation professionnelle.		
Décret n° 2-98-523 du 7 jourmada II 1419 (29 septembre 1998) modifiant et complétant le décret n° 2-73-633 du 29 rabii II 1394 (22 mai 1974) portant création de la taxe de formation professionnelle, fixant le taux et les conditions de recouvrement de ladite taxe et déterminant les conditions relatives à la conclusion des contrats pour la réalisation de programmes spéciaux de formation professionnelle..		717
Ministère de l'industrie, du commerce et de l'artisanat. – Redevances perçues à l'occasion du contrôle des instruments de mesure.		
Décret n° 2-98-524 du 7 jourmada II 1419 (29 septembre 1998) relatif aux redevances perçues par le		